



# Le Refuge<sup>ACCJ</sup>

## Journal de bord

### **L'ACCJ vous souhaite la bienvenue dans son chalet "Le Refuge"**

Pour que vous vous sentiez à l'aise durant votre séjour au "Refuge", nous vous prions de respecter et d'observer les quelques points suivant:

#### **Locations:**

Nous louons le chalet à partir de 10 personnes payantes. Pour ceux qui souhaitent tout de même le réserver en étant un nombre inférieur, la facture sur la base de 10 personnes payantes leur sera effectuée.

Merci d'inscrire sur le contrat de location le nombre de participants au camp. L'ACCJ tolère une petite différence à la baisse de l'effectif (-5 personnes mais minimum 10 personnes pour une location) entre le nombre de personnes annoncé et le nombre effectif de personnes présentes. Nous n'acceptons pas plus de 50 personnes dormant dans le chalet.

#### **Annulation:**

Dès la réception du contrat par le gérant du chalet, la réservation est effective et définitive.

Dès lors, en cas d'annulation, le locataire se verra dans l'obligation de payer la moitié de la somme due selon le contrat signé par celui-ci..

En cas d'annulation à moins de 30 jours du début du séjour, le locataire se verra dans l'obligation de payer la totalité du séjour selon le contrat signé par celui-ci.

#### **Heures d'arrivée et de départ:**

Entre 09h30 et 10h30 ou entre 17h30 et 18h30

Merci d'indiquer votre choix sur le contrat d'inscription.

Le chalet se réserve cependant exceptionnellement le droit d'accorder un horaire spécial sur demande du locataire avant l'établissement du contrat. Il se réserve aussi le droit d'imposer une heure de départ ou d'arrivée au locataire. Dans ce cas, l'horaire spécial sera annoncé sur le contrat par nos soins.

#### **A votre arrivée:**

Un responsable de l'ACCJ sera présent pour vous remettre la maison et les clés respectives à votre besoin. Celui-ci vous présentera le chalet afin de vous montrer son fonctionnement. Il vous rappellera comment effectuer les nettoyages lors de la fin de votre séjour. A votre arrivée, après avoir fait la visite du chalet, vous signerez un constat qui stipule que vous prenez le chalet en ordre et propre et que vous le rendrez dans le même état. Il y aura lieu de signaler toutes anomalies constatées à votre arrivée. Il y a sur place des draps-housse de protection sur les matelas.

**Vous avez cependant l'obligation prendre avec vous des draps-housse personnels ainsi que des taies d'oreiller pour l'hygiène même si vous utilisez des sacs de couchage. Merci!**

*Pour ceux qui le désirent, vous avez la possibilité de louer des draps et/ou taies d'oreiller au chalet. Si tel est votre souhait, vous devez impérativement l'indiquer sur le contrat de location.*

### **Durant votre séjour:**

Nous vous rappelons **qu'il est interdit de consommer des boissons alcoolisées**. Il est également interdit de fumer à l'étage des chambre et à l'étage des dortoirs, merci.

Les jeux d'argent sont prohibés sur la propriété de l'ACCJ.

Les produits de nettoyage, pattes, papier de toilette (*Vous trouverez cependant dans chaque toilette, 1 rouleau de papier WC à votre arrivée. Pour la suite, de votre séjour, il est à votre charge de vous en procurer.*) ainsi que les linges de cuisine doivent être apportés par vos soins. Vous trouverez sur place les balais, aspirateurs et seaux nécessaires. Veuillez vous référer au «classeur du locataire» afin d'observer les consignes de nettoyages et rangements.

Les chambres et dortoirs ne sont accessibles qu'en souliers légers ou pantoufles.

En aucun cas, le matériel tel que couverture, duvet, matelas, etc. ne doit être sorti des chambres et dortoirs.

Veuillez déposer skis et chaussures de marche au local du sous-sol réservé à cet effet. Le fartage des skis n'est autorisé qu'à l'extérieur du chalet ou dans le local de dépôt des skis.

Lors de votre séjour, nous restons à votre disposition pour diverses informations ou en cas de souci. Veuillez vous référer à l'affiche contenant les numéros de téléphones utiles. Nous comptons sur votre bonne volonté pour le respect de tout le matériel qui vous est mis à disposition.

### **Nettoyages du chalet:**

Vous êtes tenu d'effectuer le nettoyage du chalet selon le plan contenu dans le "classeur du locataire". Veuillez donc vous référer à celui-ci pour procéder correctement à ces nettoyages. Nous vous conseillons de planifier suffisamment de temps dans votre planning pour réaliser les nettoyages car le chalet est grand!

### **A votre départ:**

Un responsable de l'ACCJ sera présent pour reprendre possession du chalet. Un état des lieux sera effectué. S'il juge que les lieux ne sont pas rendus propres, le prix d'un nettoyage complet du chalet (-->800.-Frs) pourra vous être demandé.

Nous comptons sur votre bonne foi pour nous signaler les casses de vaisselle et autres objets survenues durant votre séjour.

Si des dégradations telles que: inscriptions murales, gravures, slogans sur les bois des lits, brûlures, etc... causées au chalet sont constatées, le comité du chalet mandatera une entreprise afin d'effectuer les réparations et la facture vous sera directement envoyée.

En cas de casse de matériel, nous vous facturerons le prix pour le changement de celui-ci.

Les clés du chalet sont à remettre à la fin du séjour. En cas de perte, le prix des changements de serrures vous sera facturé.

### **Sécurité:**

Selon les prescriptions du service de prévention du feu, les chefs de camps sont entièrement responsables pour l'observation des points suivants:

**Il est strictement interdit de fumer ou de pénétrer avec des bougies allumées dans les chambres et dortoirs.**

**Les voies d'évacuation ne doivent pas être obstruées et facilement accessibles en tout instant.**

**En cas de sinistre, appelez le No 118, évacuez le plus rapidement toutes personnes en danger par les sorties de secours et maintenez l'ordre afin d'éviter la panique en attendant les premiers secours.**

Le chalet décline toute responsabilité pour les accidents survenus lors de votre séjour ainsi que pour la casse de matériel ou les vols à l'intérieur ou à l'extérieur du chalet. Le chalet décline également toute responsabilité en cas d'accidents survenus aux alentours du chalet, sur les balançoires, toboggans,... Vous êtes responsable de la sécurité des participants de votre camp.

### **Souhaits:**

**Nous vous remercions de nous aider à maintenir notre "Refuge" en bon état afin que vous puissiez avoir la satisfaction et le désir d'y revenir.**

Pour l'ACCJ: Le comité directeur